

Erreurs d'enregistrement des licences de la FCE

Il y a eu plusieurs cas à répétition de membres qui ont acheté par erreur une nouvelle licence au lieu de renouveler la licence qu'ils détenaient, ou qui ont fourni des renseignements erronés, forçant ainsi le personnel de la FCE à intervenir pour effectuer des corrections. Or, la correction de telles erreurs exige que le personnel de la FCE y consacre du temps, si bien qu'il ne peut plus le consacrer à d'autres tâches essentielles pour la FCE.

Politique entrant immédiatement en vigueur : Les erreurs d'enregistrement ou de renouvellement de licence qui exigent du temps du personnel de la FCE pour les corriger seront maintenant assujetties à des frais devant être payés en ligne, avant que ces erreurs puissent être corrigées. Le comité de direction de la FCE fixera de temps à autre le montant de ces frais, en fonction des besoins. Cependant, les erreurs provoquées par la négligence de la FCE seront corrigées sans frais pour le détenteur de la licence.

Le montant des frais de correction, fixé au 27 octobre 2009, est de 25 dollars.

La présente politique a été adoptée par le conseil d'administration de la FCE le 27 octobre 2009